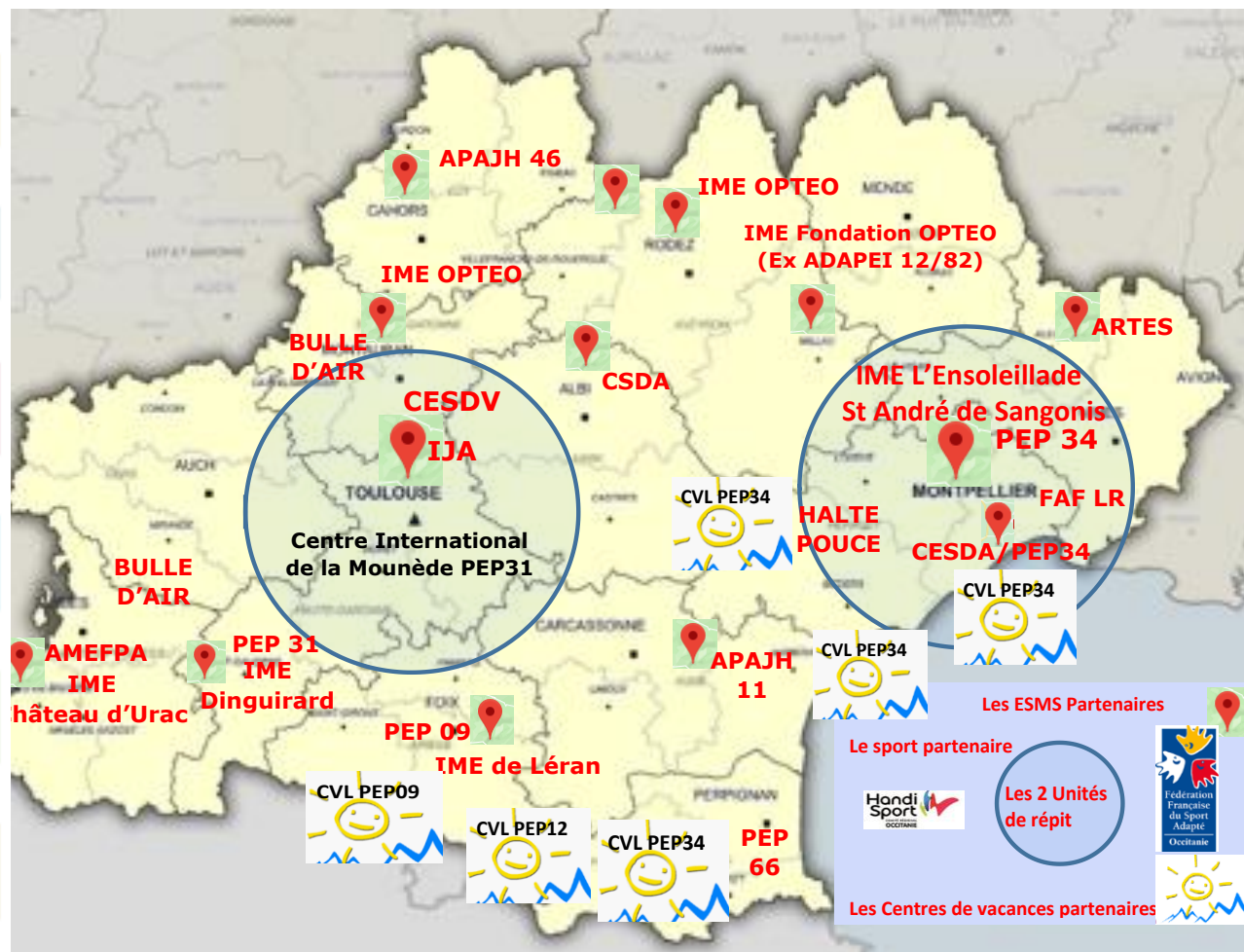


REPIT OCCITANIE



L'Agence Régionale de Santé a confié à l'Institut des Jeunes Aveugles de Toulouse la mise en place de deux unités et une plateforme régionale de répit en Occitanie en coopération avec de nombreux partenaires de la région.

Pourquoi ?

pour donner la possibilité aux parents d'exercer concrètement leur droit au repos, pour prendre du temps pour eux et la fratrie, afin aussi d'accompagner des périodes de transition (déménagement, hospitalisation, attente de place...). Pour favoriser des temps de rencontres entre familles, aidants et professionnels et apporter les informations sur les possibilités qui s'offrent à eux en matière d'accompagnement et de soutien.

pour permettre au jeune de vivre des situations de sociabilité par le biais d'activités adaptées (ludiques, sportives, culturelles et de loisirs...) qui sont aussi des opportunités de transition, d'ouverture, de changement de cadre et de rythme.

Pour qui ? Pour des jeunes de 12 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles du spectre autistique et/ou un handicap rare y compris avec des comportements problèmes, résidant en Occitanie, non accompagnés par un établissement médico-social (sauf SESSAD, PCPE) mais ayant besoin d'un accompagnement par des professionnels du médicosocial sur cette période de répit.

Comment bénéficier du répit ?

L'accueil de répit est possible dès lors que le jeune bénéficie :

- ✓ d'une orientation de la MDPH vers un établissement médicosocial (correspondant aux situations de handicaps énoncés ci-dessus) non suivie d'effet ou très partiellement,
- ✓ d'une orientation de la MDPH vers un service médicosocial enfant (SESSAD, PCPE).
- ✓ d'une orientation vers une unité expérimentale de répit sur le site de Toulouse ou de St André de Sangonis,

En l'absence d'une orientation adéquate, après évaluation de la plateforme de répit, l'accueil pourra être mis en place dans l'attente d'une décision de la MDPH.

Quand, à quel rythme et pour quelle durée ?

Le répit peut se mettre en place en journée, de nuit, de manière ponctuelle ou régulière, ou encore pour des séjours de plus longues durées, notamment pendant les week-ends, vacances scolaires et jours fériés. Cet accueil ne peut toutefois pas excéder 60 jours par an ni 30 jours consécutifs.

L'accueil des jeunes est adapté à chaque situation et aux besoins singuliers. Il peut s'inscrire :

-  dans le cadre de possibilités existantes à proximité, en s'appuyant sur les initiatives et les ressources locales
-  dans le cadre de week-ends et séjours spécifiquement mis en place et programmés en fonction des besoins sur le territoire régional.

Où cela se passe-t-il ? Les séjours collectifs sont privilégiés afin de soutenir la sociabilité. Ces accueils ont lieu soit en établissement médico-social, soit en milieu ordinaire (gîtes, centres de loisir, centres de vacances...). Ces séjours sont organisés avec la mise à disposition d'une équipe de professionnels médico-sociaux formés. De manière exceptionnelle des solutions de répit peuvent être proposées à domicile. Les deux sites principaux d'accueil sont situés dans les aires urbaines de Toulouse (Institut des Jeunes Aveugles) et Montpellier (IME Ensoleillade, PEP34, à Saint-André-de-Sangonis), mais d'autres possibilités sont ouvertes afin de proposer des réponses de proximité pour l'ensemble des familles de la région Occitanie, en lien avec le réseau des partenaires de ce projet.

Comment se passe le 1^{er} accueil ?

-  contact et rencontre avec le jeune et sa famille dans le milieu de vie habituel,
-  proposition d'une période d'observation (dans une des unités répit de Toulouse ou Montpellier, un établissement médico-social ou à domicile). Cette période permettra de mieux connaître le jeune, ses goûts et activités préférées, ses capacités, ses modes de communication, les situations compliquées pour lui... et ainsi construire le projet d'accueil,
-  élaboration du projet de répit en étroite concertation avec la famille et les professionnels déjà impliqués auprès du jeune : définition des périodes et modalités d'accueil adaptées aux besoins et intégrées aux possibilités, soutien aux aidants, anticipation sur la fin des séjours...

Quelles sont les conditions matérielles ? Aucune participation financière des familles n'est requise pour un accueil de répit entièrement pris en charge par l'assurance maladie. Les parents seront invités à accompagner leur enfant pour le début et la fin du séjour, ce qui leur permet de voir l'environnement d'accueil et d'échanger avec les professionnels.

Pour les week-ends, ou dans les cas d'éloignement ou d'indisponibilité de la famille, la situation est examinée au cas par cas et un service de transport spécialisé peut être sollicité.

POUR NOUS CONTACTER

Solliciter l'unité la plus proche de votre domicile ou selon les départements des ex régions
Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées

Centre **E**ducation **S**pécialisé pour
Déficients **V**isuels
Institut des **J**eunes **A**veugles
Toulouse (31)
05 61 14 82 22
accueilrepit@ijatoulouse.org

Institut **M**édico **E**ducatif
l'Ensoleillade
Saint-André-de-Sangonis (34)
04 67 57 00 46
accueilrepit@adpep34.org

Site internet : <http://repit-occitanie.org>

